

## **ASSURANCE MUTUELLE D'OUTRE-MER**

Assurance Mutuelle d'Outre-Mer (AMOM), crée en 1994 est une Société d'Assurance Mutuelle (sans actionnaire), à cotisations variables, régie par le code des assurances. Son siège social est situé à Fort de France, en Martinique.

AMOM possède une entité de courtage, Courtage d'Assurance Outre-Mer qui distribue les produits pour lesquels AMOM est porteur de risque, mais aussi des produits portés par d'autres compagnies.

AMOM est gouvernée par une Assemblée Générale constituée de 61 délégués de sociétaires élus, représentés par un Conseil d'Administration composé de 12 membres. Placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, son activité s'effectue dans le cadre de la nouvelle norme Solvabilité II, sous la direction de deux dirigeants effectifs.

L'AMOM est membre de la Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle (ROAM) et de la Fédération Française de l'Assurance (FFA).

La société compte environ 40 salariés pour sa maison mère, et 11 salariés pour la filiale CAOM. La structure opérationnelle comporte les services : Comptabilité, Production, Gestion des contrats, Gestion des sinistres et les fonctions transversales de Ressources Humaines, Lutte anti-blanchiment, Informatique/projets et Organisation.

## L'activité commerciale repose sur :

- le réseau des 8 agences détenues par AMOM et sa filiale (4 en Guadeloupe et 4 en Martinique)
- le réseau de courtiers partenaires.

L'activité s'étend sur les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion.

## Les principaux produits assurés par l'AMOM sont :

- l'assurance automobile, l'automobile professionnelle
- l'assurance habitation et la location saisonnière
- l'assurance multirisque professionnelle pour les entreprises et commerces

Sa société de courtage distribue des produits portés par d'autres assurances, du type : assurance de personne (santé, décès etc.), prévoyance, assurance emprunteur.